

# Le Projet de SDAGE 2022-2027

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des EAUX du bassin Loire-Bretagne

soumis aux avis du public et des Assemblées

L'Agence de bassin : structure et moyens

Les documents soumis pour avis

Le questionnaire proposé aux citoyennes et citoyens

**L'évolution climatique (sécheresses)**



**ses impacts dans le projet**

# Les documents présentant le projet

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home/projet-de-sdage-preparer-la-re-1/les-documents-du-sdage-2022-2027/projet-de-sdage-et-ses-documents-daccompagnement.html>

Élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne 2022-2027

**Schéma directeur d'aménagement  
et de gestion des eaux (Sdage)  
2022-2027**  
du bassin Loire-Bretagne



Élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne 2022-2027

**Programme de mesures  
2022-2027**  
du bassin Loire-Bretagne  
**Résumé**



**Plan d'adaptation au  
changement climatique**  
pour le bassin Loire-Bretagne

ADOPTÉ LE  
26/04/2018

agence.eau-loire-bretagne.fr

Élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne 2022-2027

**Documents d'accompagnement  
du Sdage 2022-2027**  
Bassin Loire-Bretagne



Élaboration du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Loire-Bretagne 2022-2027

**Questions importantes  
et programme de travail**  
pour la gestion de l'eau de 2022-2027  
du bassin Loire-Bretagne

**Version projet**  
(5 juillet 2018)

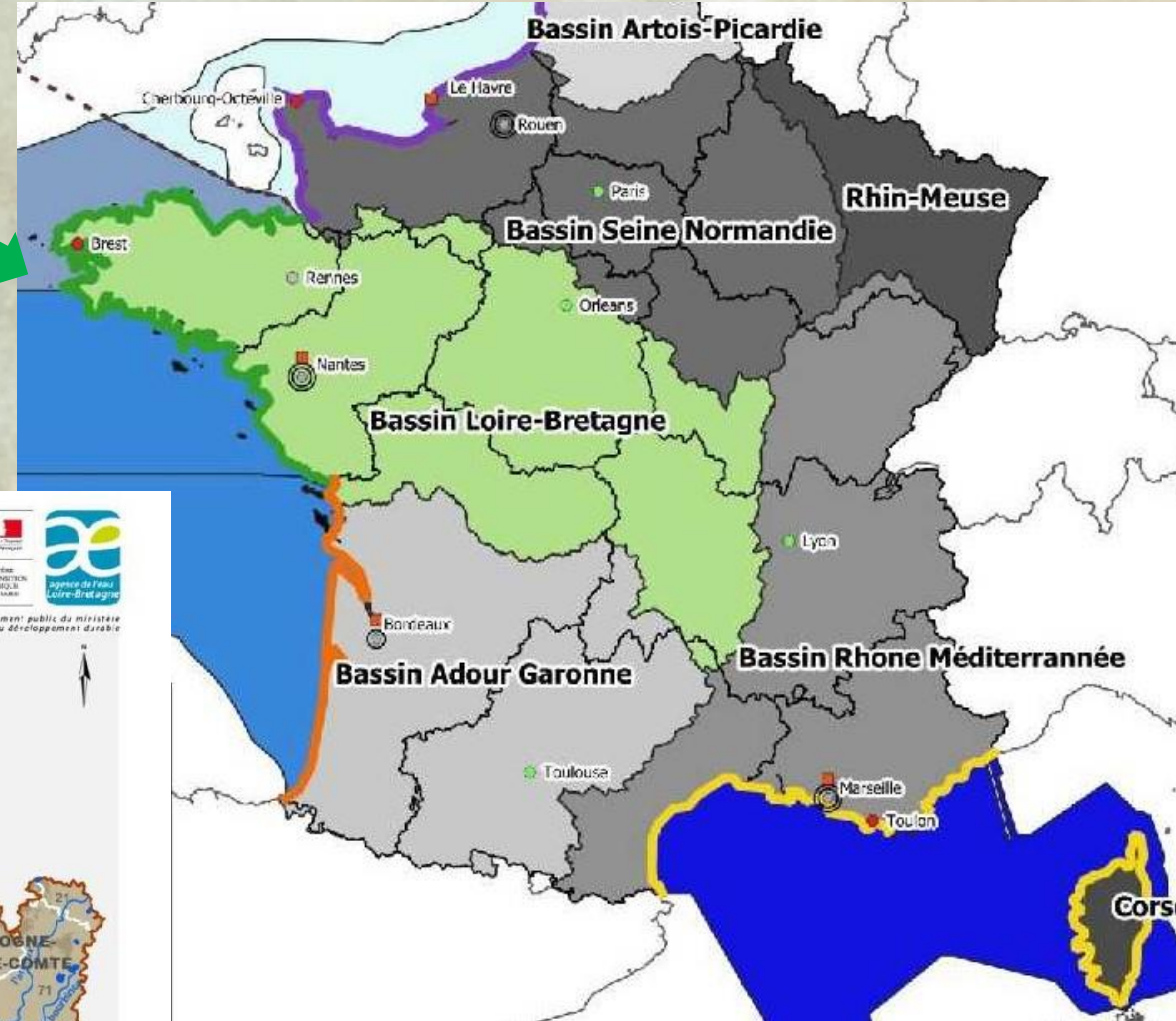
7 Bassins → 7 SDAGE

# Loire-Bretagne

Comité de Bassin 190 membres

76 collectivités, 76 professionnels et associations

38 Etat et Etablissements publics



Superficie 156 870 km<sup>2</sup>  
cours d'eau 135 493 km  
côtes 2 600 km  
Plus 6 800 communes  
env. 13 000 000 habts

# Mise en œuvre du SDAGE : SAGE

## Ex : SAGE Dhui-Loiret

### la Commission Locale de l'Eau

La « CLE », est l'instance locale qui élabore le SAGE et suit sa mise en œuvre

Elle comporte 51 membres répartis selon 3 collèges :

- 28 pour collectivités et établissements publics locaux
- 15 pour usagers, associations, professionnels
- 9 pour l'État et ses Etablissements Publics.

Ex d'assocs : Loiret Nature Environnement

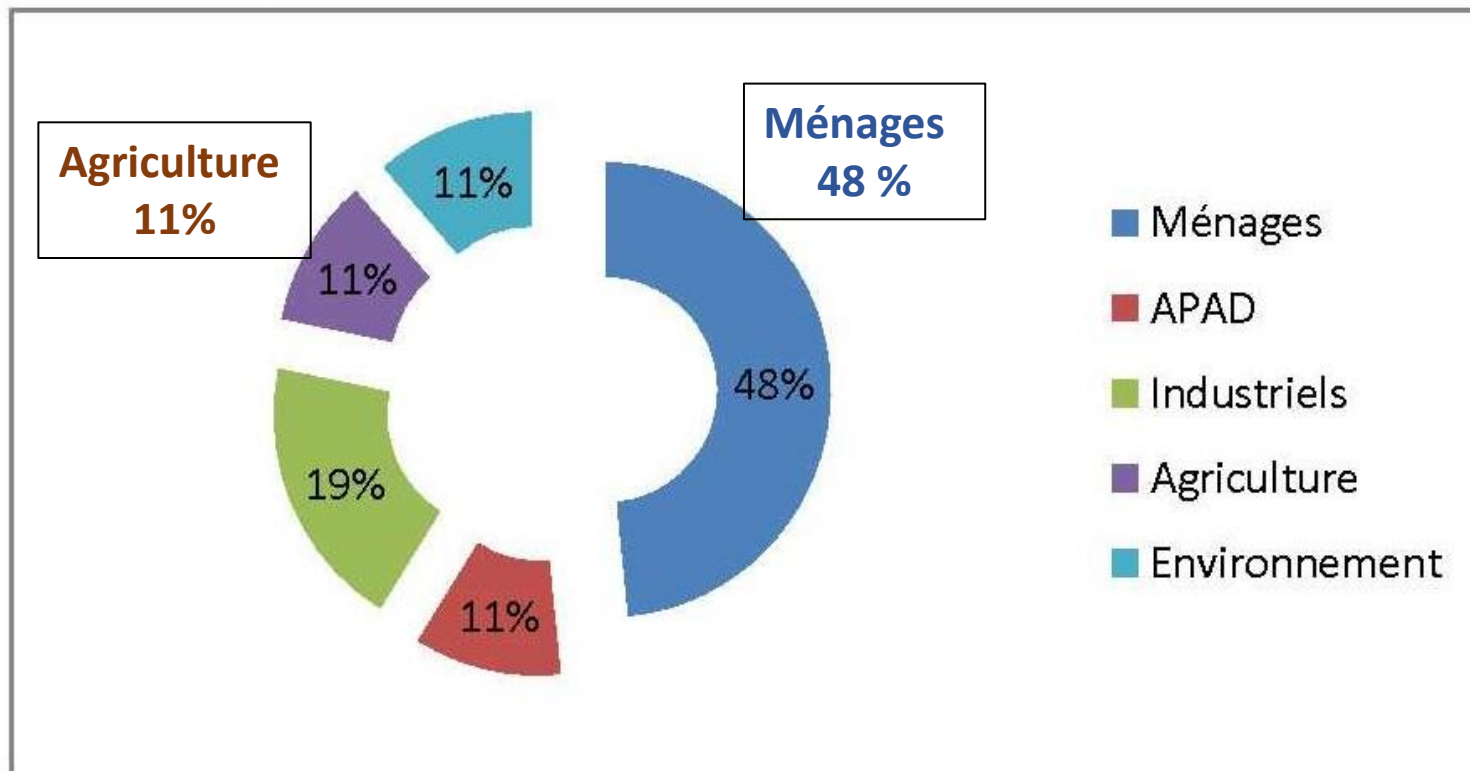


# Projet de SDAGE en chiffres

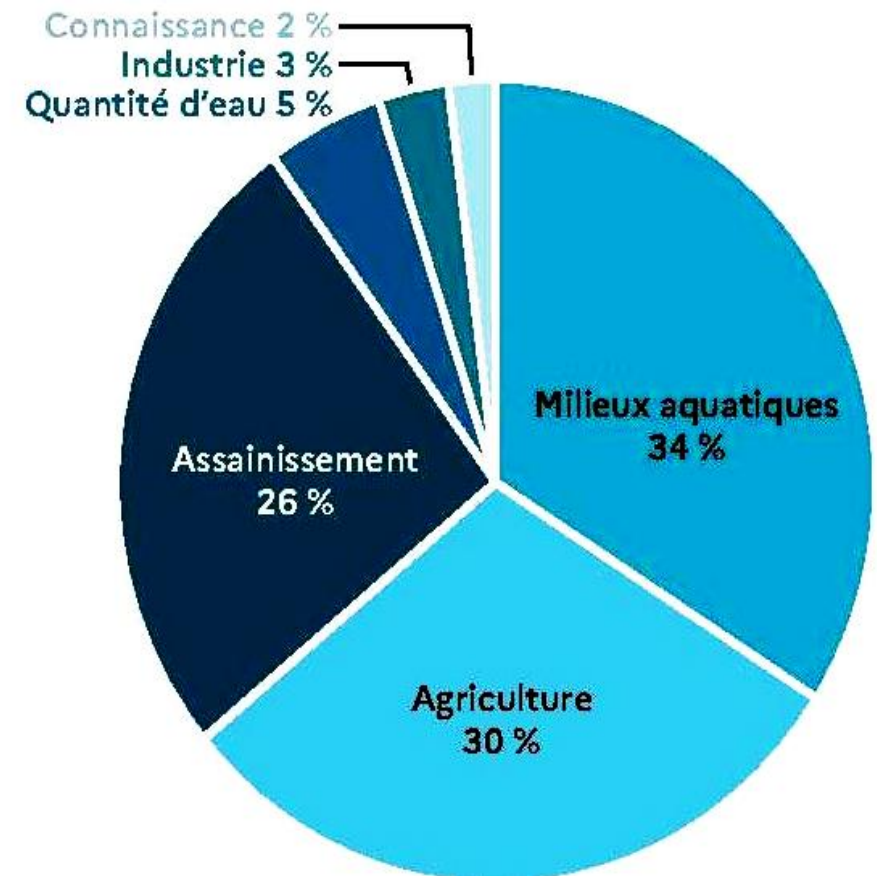
3,6 Milliards d'euros sur 6 ans soit 45 euros par an et par habitant

**48% sur vos factures d'eau potable Soit 1,73 milliards d'euros**

Figure - Répartition des redevances entre les usagers de l'eau



Répartition des soutiens de programmes

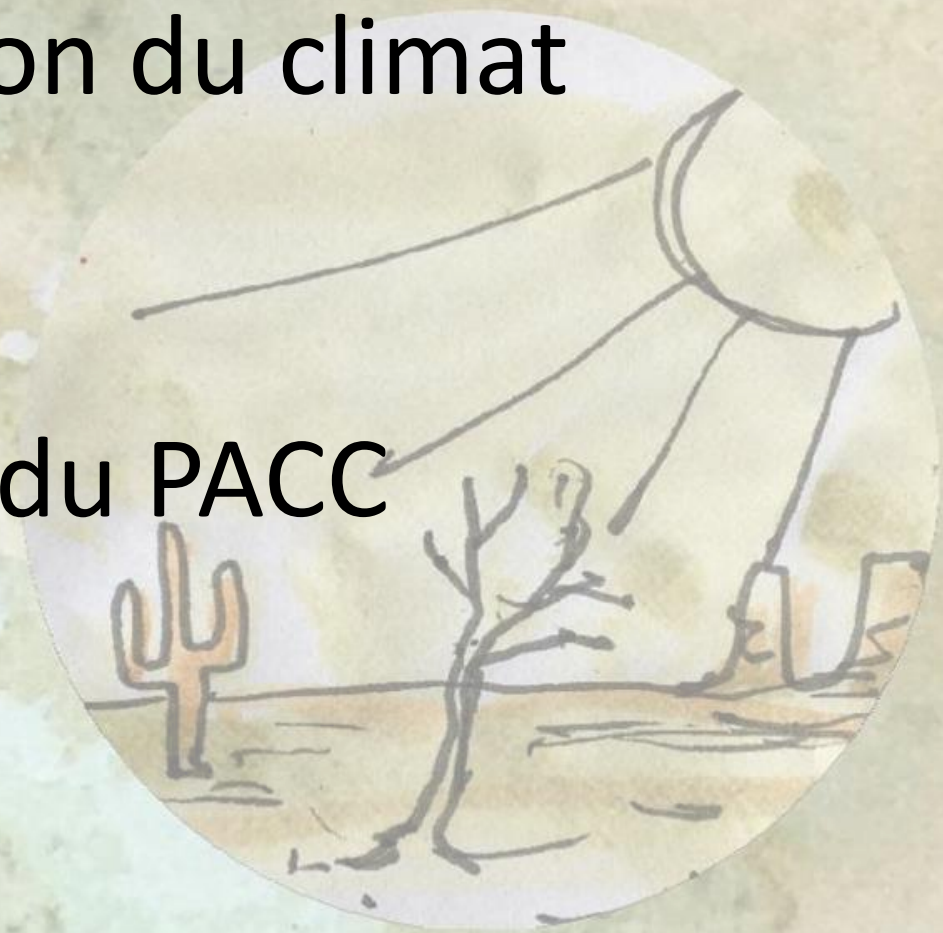


# Situation de la région orléanaise

pour l' évolution du climat

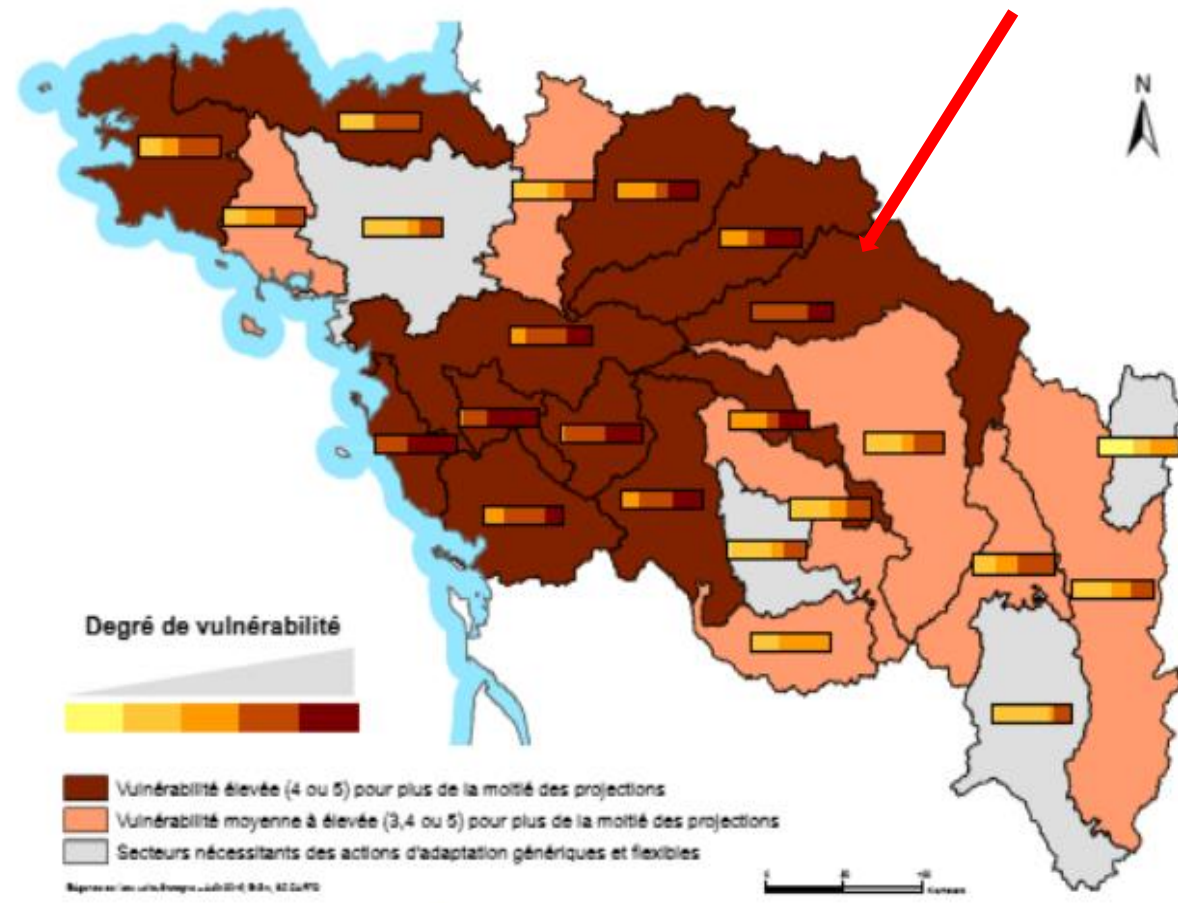
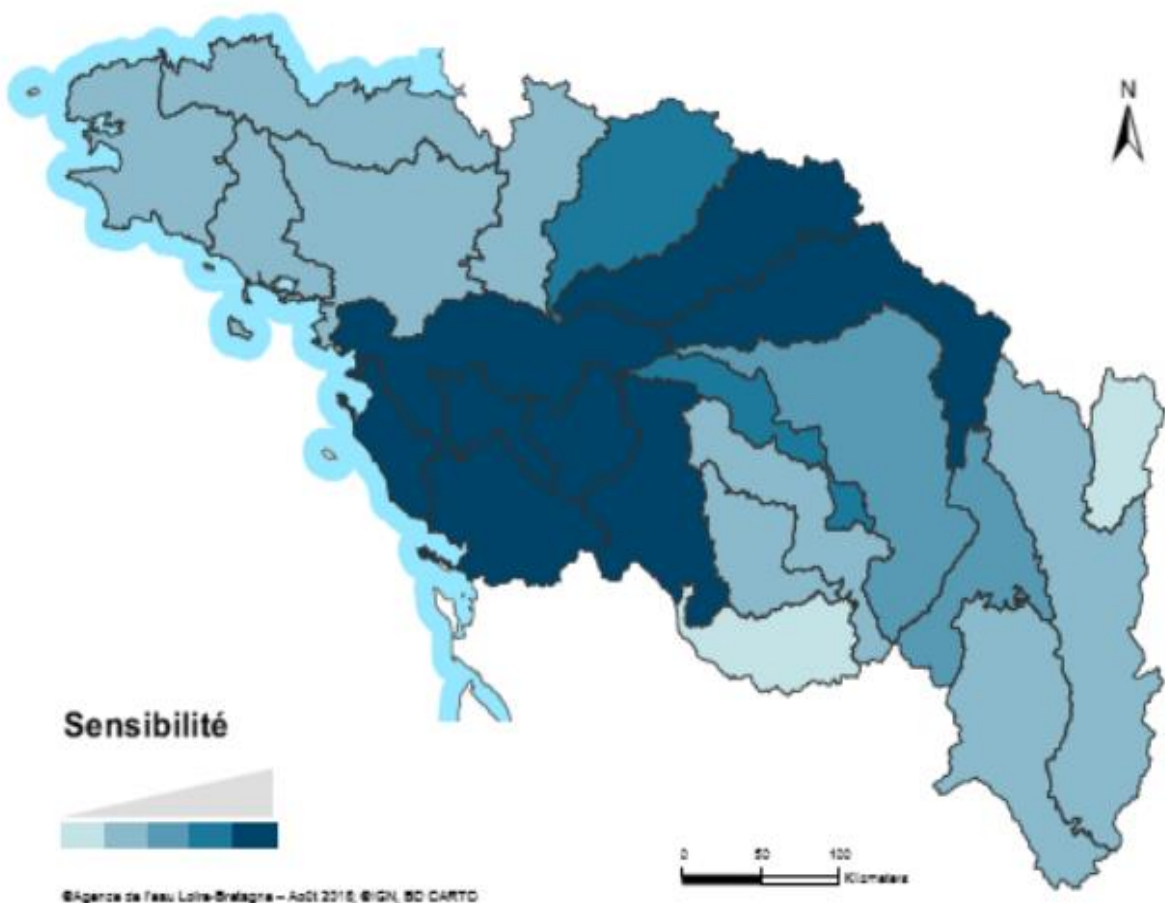


Données du PACCC



## DISPONIBILITÉ EN EAU À L'ÉTIAGE

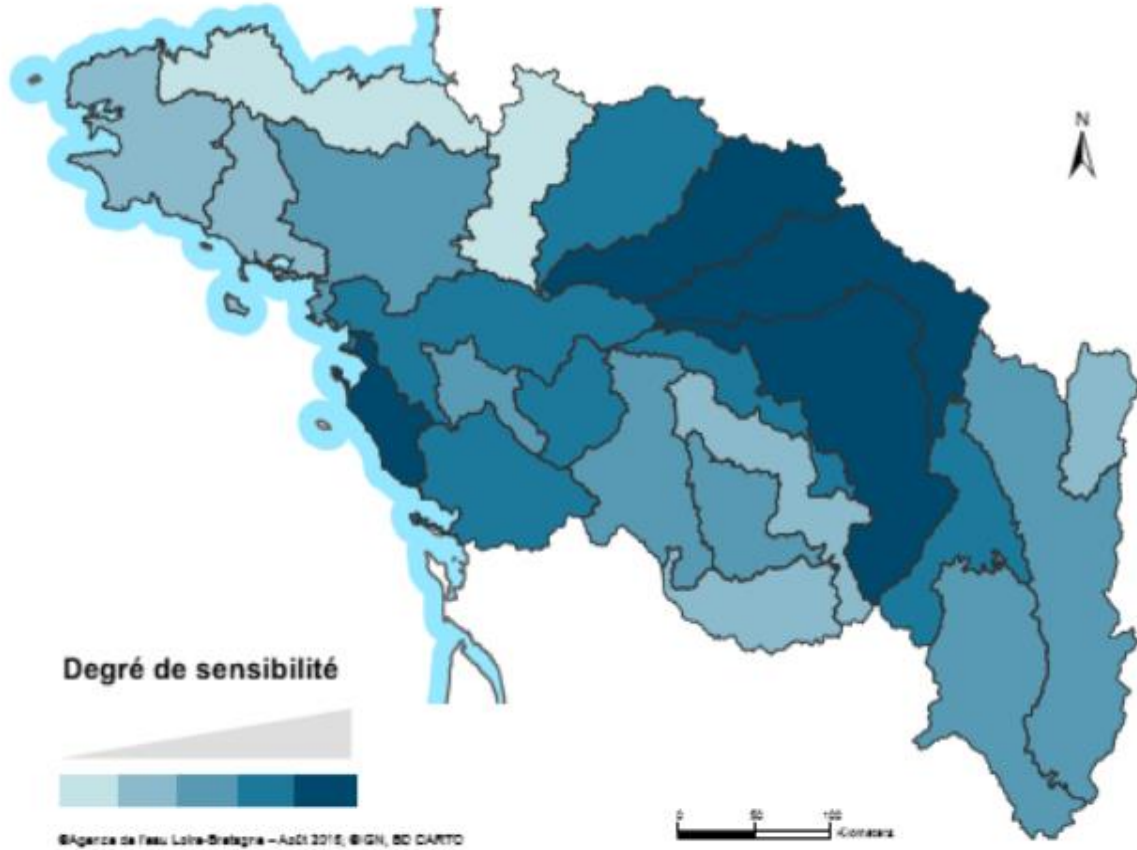
Orléans



→ Sensibilité actuelle des territoires du bassin pour la disponibilité en eau, avec le climat d'aujourd'hui.

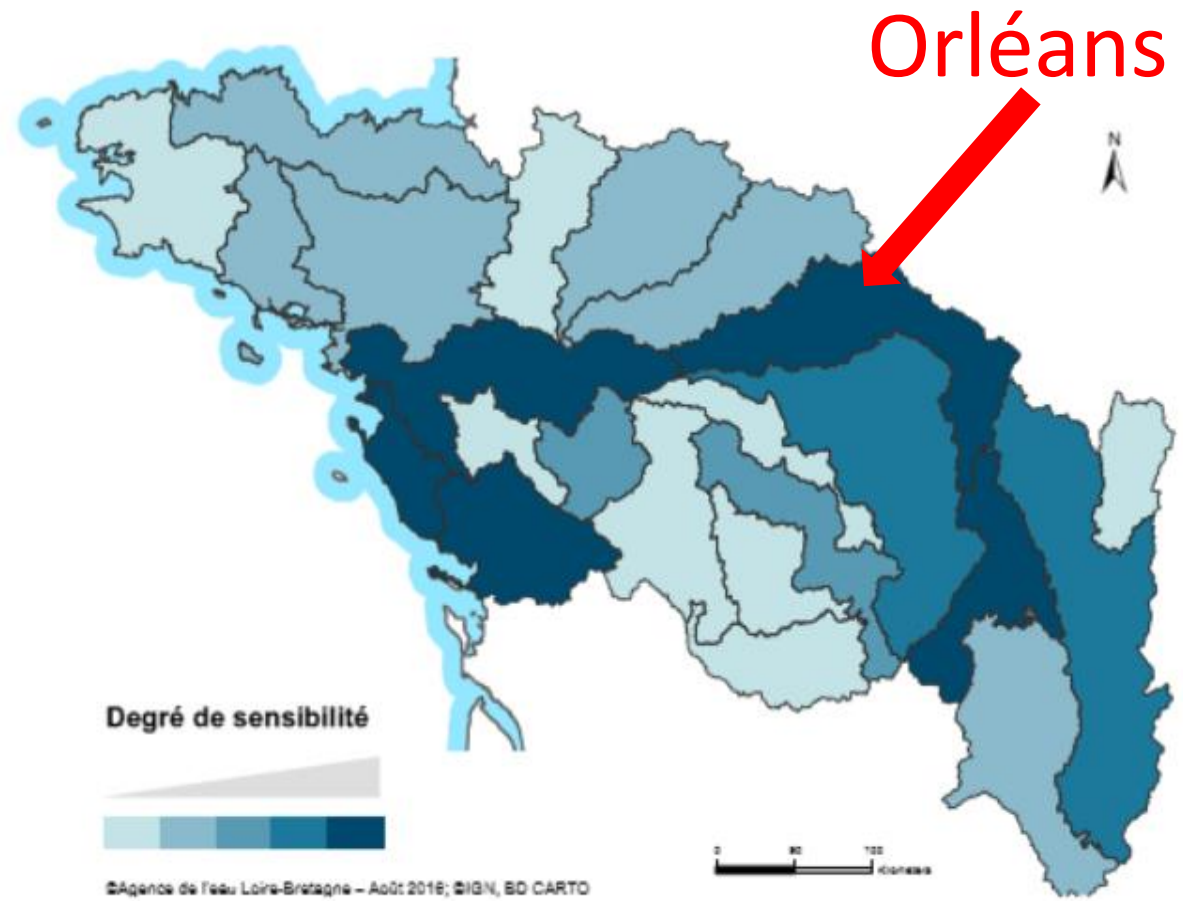
→ Vulnérabilité obtenue en appliquant 14 évolutions possibles du climat et de l'hydrologie à la sensibilité actuelle.

## SENSIBILITÉ DES COURS D'EAU



→ Sensibilité actuelle des territoires pour la biodiversité des cours d'eau.

## SENSIBILITÉ DES MILIEUX POTENTIELLEMENT HUMIDES



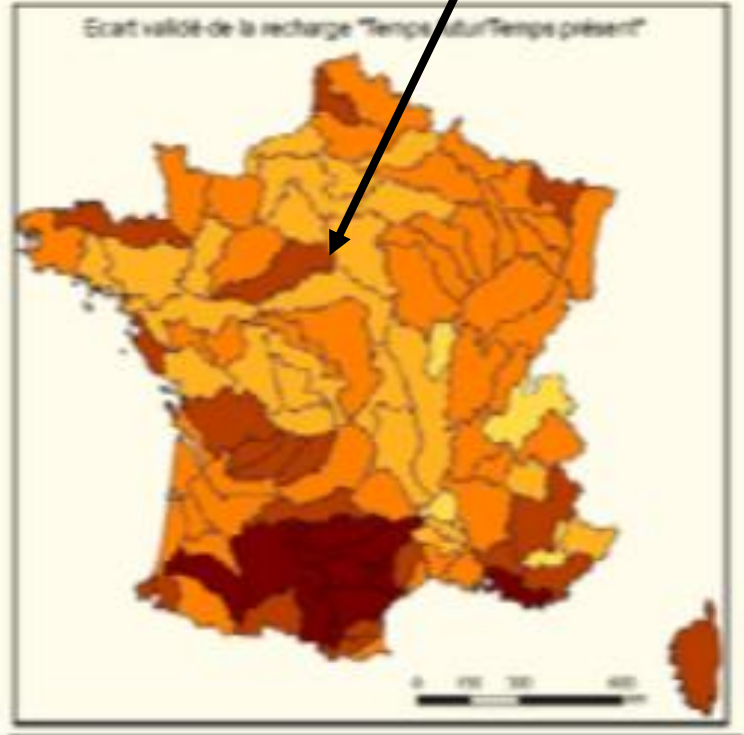
→ Sensibilité actuelle des territoires pour la biodiversité des zones humides (ou milieux potentiellement humides).



# Variation de la recharge entre temps présent (1960-1990) et temps futur (2045-2065)



Orléans



Écarts minimal, moyen et maximal de la recharge temps futur/temps présent

# Le questionnaire de l'Agence de Bassin

## Le plan de gestion des eaux Sdage

**1 - Le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux 2022-2027 (voir double page centrale) vous semble-t-il adapté pour répondre aux enjeux suivants ?**

- Garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures.
- Préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, des sources à la mer.
- Partager la ressource disponible et adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses.
- S'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et demain et mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace.

complètement  assez  peu  pas du tout

**2 - Atteindre les objectifs du Sdage suppose de maintenir les dynamiques territoriales, les contraintes réglementaires et l'effort financier actuels. Les moyens proposés pour les atteindre vous semblent-ils être adéquats ?**

complètement  assez  peu  pas du tout

## DONNEZ- NOUS VOTRE AVIS

Répondez en ligne sur [sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr](https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr)

ou renvoyez ce questionnaire avant le 1<sup>er</sup> septembre 2021 à : Secrétariat technique du bassin Loire-Bretagne  
Agence de l'eau - 9 avenue Buffon - CS 36339  
45063 ORLÉANS CEDEX 2

**4 - Pensez-vous que d'autres politiques publiques devraient mieux intégrer les enjeux liés à l'eau et aux inondations ?**

oui  non

Si oui lesquelles ?

---

---

---

---

---

---

---

---

**5 - Avez-vous d'autres suggestions pour compléter ces propositions ?**

---

---

---

---

---

---

---

---

Des analyses déjà faites  
et déjà ou bientôt  
disponibles





**Autorité environnementale**

**Avis délibéré de l'Autorité environnementale  
sur le schéma directeur  
d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage)  
du bassin Loire-Bretagne  
(cycle 2022-2027)**

Avis délibéré n° 2020-74 adopté lors de la séance du 27 janvier 2021

**Face à ce constat, l'Ae recommande principalement .**

de renforcer l'intégration des enjeux de la politique de l'eau dans les documents d'urbanisme ainsi que leur accompagnement, celui des Sdraddet et celui des Sage pour la bonne mise en oeuvre du Sdage

d'évaluer plus systématiquement les conséquences des réussites et des difficultés du cycle précédent et de mettre en oeuvre des moyens suffisants pour satisfaire les ambitions du Sdage et les enjeux

d'étendre à d'autres éléments ou espaces naturels d'intérêt la disposition dédiée à la préservation des zones humides par les Sage et les documents d'urbanisme •

**de renforcer considérablement les dispositions relatives à la réduction des pollutions diffuses en vue notamment de la reconquête de la qualité des masses d'eaux souterraines et littorales**

**de préciser la rédaction des dispositions modifiées sur la gestion quantitative et de définir explicitement des critères d'encadrement pour la création de réserves d'eau et les retenues de substitution.**



## Délibération Séance plénière du 17 juin 2021

SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET  
DE GESTION DES EAUX (SDAGE) ET  
PLAN DE GESTION DES RISQUES  
D'INONDATION (PGRI)  
LOIRE-BRETAGNE

<https://ceser.regioncentre.fr/cms/home.html>

### **Extrait de la conclusion de la délibération (P13 / 24)**

L'ensemble des observations et des points d'alerte conduisent donc le CESER à émettre un avis très réservé quant au projet de SDAGE.

Pour le CESER, trois points primordiaux doivent être au cœur de ces documents structurants, à savoir la réduction des consommations d'eau, l'amélioration des continuités écologiques et la nécessité de réduire les sources de pollution.

# Des analyses du monde associatif sur le projet SDAGE

➔ **exemple** : association LNE (Loiret Nature Environnement),  
analyse du projet en cours de validation, suite à 5 réunions de travail  
contact <https://www.loiret-nature-environnement.org> **Pascal Veronneau**

➔ **exemple** : association EAU SECOURS ORLÉANAIS  
remarques d'ensemble : la parole à **Eric Vidal**, président de ESO

**Vous avez aussi votre mot à dire en temps que citoyens**  
**un questionnaire vous est soumis, à renvoyer avant le 1<sup>er</sup> Septembre**  
**une occasion de faire connaître votre appréciation (c'est vous qui payez)**

quelques questionnements de ICEO sur le projet

# Questionnements de ICEO

L'intervention des citoyennes et citoyens ?

Le soutien d'une transformation de l'agriculture ?

Le principe pollueur-payeur ?

La composition des organes de décision (SAGE , CLE ) ?

Les prélèvements de l'Etat sur les Agences (nos factures d'eau) ?

Etc ...

***Si vous voulez connaître les remarques de ICEO en réponse au questionnaire de l'Agence de Bassin (mi-Août)***

***Consultez notre blog <http://i.c.e.olivet.over-blog.com/>***

**Les présentations de cette soirée y seront disponibles bientôt**



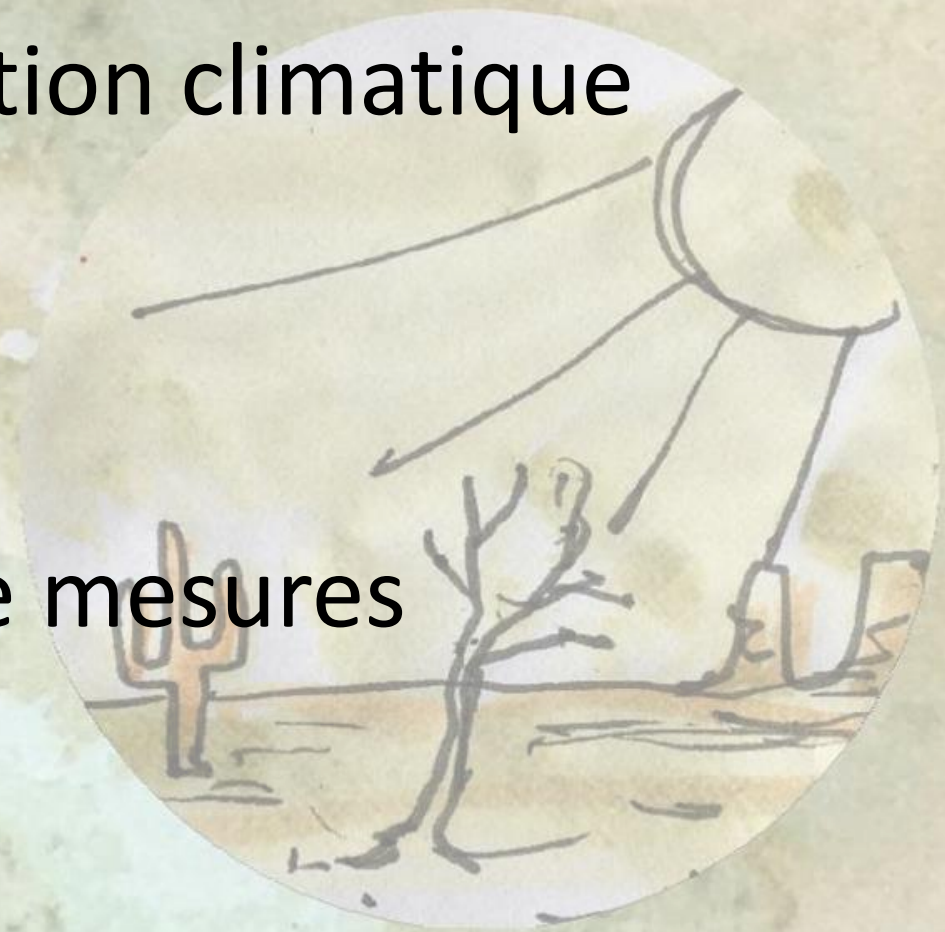
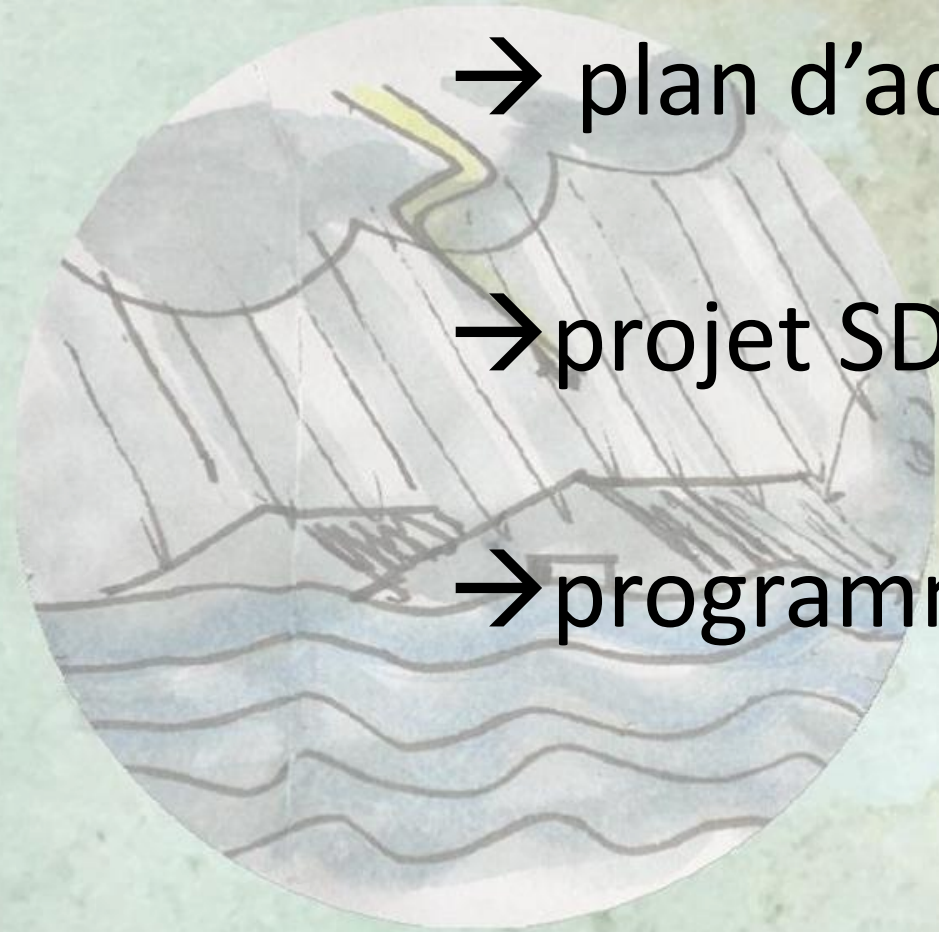


# extraits des documents

→ plan d'adaptation climatique

→ projet SDAGE

→ programme de mesures



# Le plan d'adaptation au changement climatique

- **la qualité de l'eau et l'atteinte du bon état**

La hausse des températures de l'eau, l'ensoleillement plus important et la lame d'eau plus mince sont autant de facteurs qui favoriseront l'eutrophisation. Ces facteurs associés à une baisse des débits d'eau, et/ou à des pluies efficaces augmenteront les **concentrations en polluants qui provoqueront une dégradation de l'état des eaux.**

- **la disponibilité en eau**

Les différents modèles de simulation s'accordent sur une baisse des précipitations estivales. Cela ne sera pas systématiquement compensé par une hausse des précipitations hivernales. **De nouveaux conflits d'usages seront à anticiper.**

## 4.1. Qualité



**L**e principe proposé pour guider les actions est le suivant: **prévenir la dégradation de la qualité de l'eau et maintenir voire renforcer les capacités auto-épuratrices des milieux naturels aquatiques.**

L'analyse de la vulnérabilité de l'indicateur sur la capacité d'auto-épuration indique que le centre du bassin est particulièrement vulnérable.

Les leviers identifiés sont les suivants:

### → Limiter la pression polluante diffuse

**Objectif: déployer les solutions déjà connues**

→ Adapter la gestion de la lutte contre les plantes adventices, les maladies et les ravageurs, aussi bien en agriculture que dans la gestion des espaces verts, afin de réduire le recours aux produits pesticides;

→ Planter des arbres et des haies, développer les bandes enherbées, pour ralentir le transfert de l'eau vers les cours d'eau et prévenir l'érosion des sols;

→ Privilégier le rejet des eaux de drainage dans des zones d'infiltration;

→ Améliorer l'efficacité des apports azotés;

→ Protéger les aires d'alimentation de captages (programmes d'actions concertées, agriculture biologique...);

→ Promouvoir la couverture des sols pour favoriser l'infiltration et limiter le ruissellement.

### → Améliorer et diffuser la connaissance

→ Promouvoir le développement d'une agriculture économiquement et socialement viable;

→ Développer également les connaissances en sciences humaines et sciences économiques pour accompagner le changement et promouvoir les bonnes pratiques;

→ Promouvoir le partage de connaissances concrètes, sur le terrain, entre usagers.

# Chapitre 7 : Maîtriser les prélèvements d'eau

Projet de Sdage 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne - Page 104 et suivantes

## Exemples

### 7A-4 : Économiser l'eau par la réutilisation des eaux usées épurées

Ceci fait débat mais mérite réflexion

### 7A-5 : Économiser l'eau dans les réseaux d'eau potable

Illustration : rendement du réseau métropole 2019 = 87,5 % ( - 0,25%) → perte de 2 335 160 m<sup>3</sup>

### 7A-6 : Durée des autorisations de prélèvement

*Du fait des évolutions prévisibles liées au changement climatique et devant les incertitudes sur ces prévisions, il est fortement recommandé que toute nouvelle autorisation de prélèvements d'eau soit révisée tous les dix ans. Dans le cas de prélèvements limités à la période hivernale, pour le remplissage de réserves à construire, et dans le cas des autorisations uniques pluriannuelles accordées à des organismes uniques de gestion collective, cette durée pourra être portée à quinze ans.*

**Remplacer *fortement recommandé* par obligatoire ? L'autorisation 10 ans semble inadaptée ?**

### 7D - Faire évoluer la répartition spatiale et temporelle des prélèvements, par stockage hivernal

*Après que des programmes d'économies d'eau ont été mis en place, les stockages hivernaux alimentés par nappe, cours d'eau ou eaux de ruissellement constituent une solution souhaitable pour substituer des prélèvements estivaux ou pour développer de nouveaux usages, y compris dans les bassins en déficit quantitatif.*